



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Route barrée – rue Bourg et Cité Bettenwiss à Eischen*

En raison de travaux de raccordement dans la rue Bourg et Cité Bettenwiss à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 décembre 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 13 janvier 2025 jusqu'au vendredi, 28 février 2025 inclus, chaque jour entre 7h00 et 17h00 (l'accès pour les véhicules d'urgence doit être garanti à tout moment, des tôles/plaques de passage seront mises en place par le demandeur), la circulation à Eischen est réglée comme suit :
- interdiction de circulation (route barrée) dans la rue Bourg sur le tronçon limité depuis la maison sise 15A jusqu'à la hauteur de la maison sise 21, Cité Bettenwiss ;
  - interdiction de circulation (route barrée) dans la Cité Bettenwiss sur le tronçon limité à la hauteur des bâtiments sis 21 et 21B.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 décembre 2024

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)